

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	49	49 + 6 pouvoirs

Date de convocation 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Rembercourt-Sommaise, sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, ANTONINI Séverine, BARDOT Mathurin, BARRÈS Mélanie, BAZART Xavier, CHARLES Ludovic, CHARRIOT Sophie, CHARTON Christelle, CHARTON Patrice, CHAVANNE Nicolas, COLLET Laetitia, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, DOLIZY Viviane, ERNST Frédéric, FEVEZ Clément, FIGEL Morgane, FOURES Patrice, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GERVAIS-VARNIER René, HENRY Marc, HOWARD Margaret, ILIC Jean-Marc, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, L'HUILLIER Gérard, LECOMTE Jean-Pierre, LEFRAND Adelin, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MENUSIER Pascal, MIGOT Thierry, MINEBOIS Dominique, MOREAU Michel, OBARA Sylvain, PATRIS Karine, PICARD Emilie, RAMAND Anne, SAL Christophe, SEGUIN Lisette, SIMON Yannick, SOLTYSIAK Régis, VARNUSSEON Michel, VERDUN Marie-Pierre, WALDBILLIG Félix, WEISSE Brigitte, ZAMBAUX Cécile, ZAMBAUX Didier.**

Absents : **HURAUT Jean-Marie, THOUVENIN Aude, WITZ Francis, HUMBERT Raphaël.**

Représentés : **DEJEAN Sabrina pouvoir donné à FEVEZ Clément, JACQUET Clarisse pouvoir donné à MIGOT Thierry, JAHNO Sonia pouvoir donné à GARAT Cédric, MOREL Mireille pouvoir donné à ZAMBAUX Didier, OEILLET Michel pouvoir donné à SAL Christophe, PALIN Laurent pouvoir donné à BARRÈS Mélanie, BACHELEZ Eric titulaire de FIGEL Morgane.**

Madame DECHEPPE Mathilde a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Election au CIAS De l'Aire à l'Argonne des membres issus du Conseil Communautaire
N° de délibération : DE_2026_055

Vu les articles R123-4 à R123-9 et R.123-27 à 123-30 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Vu l'article R.123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 concernant la détermination du nombre d'administrateurs Centre Intercommunal d'Action Social de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne,

En application des articles R 123-29 du code de l'action sociale et des familles, le Président expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CIAS sont élus par le Conseil Communautaire au scrutin majoritaire à deux tours.

Le Conseil Communautaire a décidé que le scrutin serait de liste.

Chaque Conseiller ou groupe de Conseillers Communautaires peut présenter une liste. L'ensemble des sièges sont attribués à la liste majoritaire.

Le Président rappelle qu'il est Président de droit du CIAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Social de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

La liste unique de candidats ci-dessous a été présentée par des Conseillers Communautaires :

- KLEIN Dania
- FOURES Patrice
- JOSSELIN Sylvine
- LINARD Lidwine
- FEVEZ Clément
- DECHEPPE Mathilde
- KLEIN Marie-Françoise
- COURTIN Vincent

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration du CIAS à l'unanimité :

- KLEIN Dania
- FOURES Patrice
- JOSSELIN Sylvine
- LINARD Lidwine
- FEVEZ Clément
- DECHEPPE Mathilde
- KLEIN Marie-Françoise
- COURTIN Vincent

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président

